



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 9308

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avenir de la filière numérique et sur l'innovation. Dans son rapport sur « le soutien à l'économie numérique et à l'innovation », l'inspection générale des finances recommande de garantir le respect de la concurrence entre les entreprises sur le marché du numérique. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale des finances sur « le soutien à l'économie numérique » recommande de garantir le respect de la concurrence entre les entreprises sur le marché du numérique. Cette recommandation vise particulièrement quelques grands acteurs mondiaux du numérique qui, à partir d'innovations dans le domaine des systèmes d'exploitation, des moteurs de recherche ou des terminaux, ont bâti de vastes plateformes de services très attractives pour les consommateurs. Il s'agit d'un sujet sur lequel les pouvoirs publics français et européens sont particulièrement vigilants. C'est ainsi que l'autorité de la concurrence a lancé, fin décembre 2012, une enquête exploratoire sur les magasins d'applications mobiles, comme ceux d'Apple ou de Google. De la même manière, la Commission européenne a ouvert en 2010 une procédure relative aux pratiques de Google en matière de recherche sur internet et de publicité. L'action des pouvoirs publics pour développer l'offre française en matière de numérique, en particulier via les dispositifs de soutien à l'innovation, ou pour établir des conditions de concurrence loyale sur les marchés du numérique, notamment sur le plan de la fiscalité, contribue également à la prévention des déséquilibres concurrentiels.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9308

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6228

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5284